



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

SOUS-PREFECTURE DE BAR-sur-AUBE

COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'ENTREPRISE DAHER NT D'EPOTHEMONT

Compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2018, à 14 H 30 au en sous-préfecture de Bar-sur-Aube

Participaient à cette réunion, présidée par M. Guillaume CATTÀ, secrétaire général de la sous-préfecture de Bar-sur-Aube représentant M. le sous-préfet, les membres suivants :

Représentants des collectivités territoriales :

- M. François MATRION, maire d'Epothémont,
- M. Denis GOZE, adjoint au maire de Ville aux Bois,
- Mme MARNAT représentant la commune de Vallentigny,
- M. Philippe DALLEMAGNE, Conseiller départemental et Président de la communauté de communes de Vendevre-Soulaines,

Représentants des administrations :

- M. Alexandre SABATIER, inspecteur des installations classées - DREAL
- M. Philippe ANTOINE, service santé-environnement à la délégation territoriale départementale de l'Agence Régionale de Santé,
- M. Simon PASQUEREAU, secrétaire administratif de la sous-préfecture de Bar-sur-Aube,

Représentants des associations :

- M. André JEAN-PIERRE, vice-président de l'association « les amis du parc »,
- M. Gérald GRIS, président de la société de pêche, l'AAPPMA « la Gaule Soulainoise »,
- M. Daniel BERGERAT, représentant la fédération départementale des chasseurs de l'Aube
- M. Gilles GERARD, administrateur du Centre Pédagogique d'Initiation à l'Environnement (C.P.I.E.) de Soulaines,

Représentants des exploitants :

- M. Marc CHARAMATHIEU, PCR de l'ICPE DAHER NT d'Epothémont,
- M. Romain DARSONVAL, responsable d'exploitation DAHER,

Représentants des salariés :

- M. Fabien DESCHARMES, responsable maintenance DAHER,
- M. Anthony JULLY, chef d'équipe DAHER,

Excusés : M. Nicolas AUPOIX chef d'installation de l'ICPE DAHER NT d'Epothémont,
- M. Patrice TORRES, directeur des Centres industriels de l'ANDRA dans l'Aube,

Absents :

- M. David CHEVALLOT, chef subdivisionnaire de Bar-sur-AUBE à la DDT10
 - M. Serge MARQUET, conseiller municipal représentant la commune de Maizières-les-Brienne,
- L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation de l'installation
2. Impact sur l'environnement
3. Les référentiels d'exploitation
4. Bilan d'exploitation de l'installation
5. Bilan des rejets d'installation
6. Evènements survenus sur l'I.C.P.E.
Points 1 à 6 de l'article R125-2 annexe du code de l'environnement
7. Perspectives 2017 / 2018
Projets de modifications mentionnées à l'article 512-33 du code de l'environnement
8. Compléments de réponses à la dernière CSS

1. Présentation de l'installation :

DAHER est un équipementier qui développe des systèmes industriels intégrés pour l'aéronautique et les technologies avancées (services nucléaires, vannes).

Le chiffre d'affaires 2016 a dépassé le Million d'Euros, 50% dans l'industrie et 50% dans les services, pour un effectif de plus de 8500 personnes et une implantation dans 12 pays. Le carnet de commande est complet pour les 3 à 4 prochaines années.

Les services nucléaires regroupent :

- ✓ Les services Uranium (transport de combustibles, logistique, gestion, conception, fabrication et certification de flottes d'emballages, lavages de cylindres),
- ✓ Services combustible usé (logistique transport, manipulation et entreposage de combustibles usés, conception d'emballages),
- ✓ Systèmes (conception, construction, mise en service ou mise à niveau de systèmes),
- ✓ Gestion de déchets, démantèlement (gestion de programmes de démantèlements, tri, reconditionnement et caractérisation de déchets TFA),
- ✓ Services installations nucléaires (logistique sur et hors site, maintenance de vannes et exploitation d'installations).

La filière nucléaire occupe 600 personnes, dont 160 ingénieurs et 55 travailleurs DATR (Directement Affectés aux Travaux sous Rayonnements ionisants) et génère un chiffre d'affaires qui a plus que doublé, passant de 120 M€ à 250 M€ entre 2014 et 2017.

L'activité du site DAHER d'Epothémont concerne :

- ✓ des opérations de tri de déchets TFA (Très Faiblement radioActifs) pour le compte de clients comme le CEA, AREVA ou EDF, SOCODEI et ANDRA en vue du stockage sur le site du CIREC de l'ANDRA, ou sur le site de CENTRACO de SOCODEI,
- ✓ des opérations de maintenance sur des conteneurs de transport de matière radioactive afin de garantir leur conformité,
- ✓ une activité d'entreposage de conteneurs pour le compte de clients,
- ✓ de la mesure nucléaire et des analyses pour l'installation et pour des clients externes dans son laboratoire accrédité COFRAC (Comité Français d'Accréditation).

Ces opérations sont réalisées au sein d'une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) soumise à autorisation d'exploiter par arrêté préfectoral, par une équipe d'une quarantaine de personnes composée d'intervenants, de techniciens et d'ingénieurs.

L'ICPE DAHER d'Epothemont a accru sa taille qui est passée d'une surface totale de 27 000 m² en 2016, contre 32 000 m² en 2017 ; la surface couverte s'est également agrandie, passant de 3400 à 4 000 m².

Elle dispose d'une surface externe d'entreposage d'environ 5 000 m² et emploie 40 salariés répartis en 2 équipes sur une plage horaire s'étalant de 06h00 à 20h30.

L'ICPE est autorisée à exploiter suivant un arrêté préfectoral et 3 compléments (un quatrième

L'ICPE est autorisée à exploiter suivant un arrêté préfectoral et 3 compléments (un quatrième complément est en cours de rédaction par la DREAL), rubrique 2797.

L'ICPE est certifiée :

- ✓ ISO 9001 (management de la qualité)
- ✓ ISO 14001 (management environnemental)
- ✓ OHSAS 18001 (management de la sécurité)
- ✓ QUALIANOR (management de la radioprotection)

L'activité de tri et conditionnement de déchets TFA intègre les fonctions suivantes:

- La réception de conteneurs en provenance de sites clients,
- L'entreposage des conteneurs,
- L'ouverture des conteneurs dans les bâtiments 3 & 4,
- Le tri des déchets selon les spécifications de l'ANDRA avec optimisation du volume (environ 15 m³ / poste),
- Le conditionnement des déchets selon les spécifications de l'ANDRA,
- La mise en conteneurs,
- Le transport vers le CIREs pour stockage.

L'activité de maintenance des conteneurs de transport gère une flotte d'environ 400 conteneurs et assure :

- La réception de conteneurs (pleins ou vides) en provenance de sites clients,
- L'entreposage des conteneurs,
- Les opérations de maintenance bâtiment 1,
- L'attestation de conformité par un organisme agréé,
- La remise à disposition des conteneurs pour transport,
- La gestion de la flotte de conteneurs EDF.

L'activité laboratoire de mesures nucléaires assure :

- Les prélèvements de rejets de l'ICPE pour suivi (Tritium, Carbone 14...),
- L'analyse de rejets de l'ICPE (auto-surveillance) & Rédaction de rapports,
- La réception d'échantillons de clients externes,
- L'analyses sur échantillons clients & Rédaction de rapports,
- L'identification de besoin en techniques de mesures,
- Le développement de méthodes de mesure,
- La qualification de méthodes de mesures,
- La mise en œuvre des méthodes de mesures pour les clients.

Les moyens de mesure qui équipent le laboratoire DAHER sont essentiellement :

- Des moyens d'analyses radiologiques : Spectrométrie alpha, Spectrométrie gamma, familles Uranium, Plutonium, Thorium, Comptage global alpha/bêta, Comptage de radioéléments émetteurs bêta purs par scintillation liquide (³H, ¹⁴C, ⁵⁵Fe, ⁹⁰Sr, ⁶³Ni)
- Des moyens d'analyses physico-chimiques : spectrophotomètre d'absorption atomique avec atomisation électrothermique pour analyses élémentaires (métaux lourds, Be, Pb, Fe, Ni, Cu, Co, Al, Cr), MEST, siccité, pH, Chromatographie ionique (Fluorure, Chlorure, Nitrate, Nitrite, Phosphates, ...), Spectrophotométrie (DCO, COT, CN, Cr(VI), indice phénol, Mo, Se, B, PCB).

Le laboratoire est gréé des ressources et compétences suivantes :

- ✓ Auditeurs suivant la norme ISO 17025,
- ✓ Auditeur COFRAC programme 135 (environnement), et BELAC (Belgique),
- ✓ Ingénieur Qualité, ingénieur chimiste.
- Un partenariat avec un laboratoire local d'analyses des eaux (AQUANALYS, Plancy l'Abbayes),

- Un partenariat avec un laboratoire TFA (EUROFINS, Nancy).

Le laboratoire bénéficie d'un projet de développement sur 3 ans et 500 k€ d'investissement en matériel, pour :

- Augmenter le périmètre d'accréditation COFRAC : gage de maîtrise des méthodes,
- Obtenir de l'ASN l'agrément RNME (Réseau National de Mesures Environnementales).

La surveillance et la protection des populations et de l'environnement de l'ICPE :

- L'ICPE est équipée d'une ventilation nucléaire avec filtres THE (Très Haute Efficacité : 99,95%, en amont de l'exutoire),
- Chacune des 7 voies de filtration est équipée d'un double étage de filtres THE, avec contrôle du niveau de colmatage,
- Les rejets de la cheminée sont contrôlés (Alpha total, Bêta total, Tritium, Carbone 14, Iode 129) hebdomadairement,
- Les rejets de métaux lourds toxiques dans les gaz sont contrôlés annuellement.

La protection de l'environnement :

L'ICPE est dotée d'un bassin de rétention d'une capacité de 400 m³. Ce bassin récupère les eaux de pluie de voiries ou de toitures après action sur les by-pass lors d'un événement (incendie).

2. L'impact sur l'environnement : Conséquences des rejets atmosphériques sur 1 an d'exploitation (janvier 2016 à décembre 2016)

La dose efficace évaluée en 1 an d'exploitation, à Epothémont est de :

- ✓ 0,0000000003 mSv pour un adulte,
- ✓ 0,0000000002 mSv pour un enfant

La dose maximale admissible pour le public, hors radioactivité naturelle et médicale, en 1 an étant de 1 mSv.

Pour rappel, la dose efficace moyenne effective par an et par habitant en France, liée à la radioactivité naturelle (rayonnement terrestre, cosmique,...) et à la médecine, est d'environ 3,7 mSv.

Sur la même période, le bilan des équivalents de dose des dosimètres de surveillance fait ressortir des doses non significatives avec des mesures brutes (bruit de fond non déduit) de 0,87 mSv au portail, 1,05 mSv en clôture au droit de l'entreposage, 0,92 mSv en clôture au droit du traitement, et 0,64 mSv au droit de l'auvent entreposage. La dose équivalente annuelle en chacun de ces points étant de 0 à 0,03 mSv après déduction du bruit de fond (référence Bar sur Aube), 1 mSv étant la limite annuelle d'exposition du public.

Pour ce qui est du bilan des équivalents des quantités de radioéléments détenues au 31/12/2016, 730 m³ étaient détenus par l'ICPE à cette date soit 37 % de la limite maximum prescrite par l'arrêté préfectoral d'exploitation (dont la limite annuelle est de 2 000 m³).

Événements environnementaux et progrès :

Pas d'événement environnemental sur le site en 2016 (ayant justifié la mise en œuvre du Plan d'Organisation Interne du site).

Les points marquants de l'année 2016 sont :

- ✓ Le porter à connaissance de modifications « non substantielles ». La préfecture a acté l'aspect « non substantielles » de ces modifications le 14 novembre 2016. Un arrêté complémentaire formalisera cette décision en 2017/2018.

- ✓ L'obtention d'une autorisation ASN de détention de sources scellées sur l'ICPE, CODEP-CHA-2017-024145 le 23 juin 2017
- ✓ La réception d'un nouveau mode de prélèvement des aérosols dans l'air, afin de se conformer à la norme spécifique de prélèvements d'aérosols en vue de la mesure de la radioactivité dans l'environnement. Cette modification sera effective après les travaux du nouveau laboratoire.
- ✓ Le nettoyage de la clôture dégagée en tous points du périmètre de l'ICPE, sur 2 mètres.
- ✓ Le nettoyage du bassin de rétention des eaux incendie, ainsi que le curage des caniveaux, mi 2016. Des prélèvements et analyses préalables ont permis de s'affranchir de pollutions radiologiques ou chimiques.
- ✓ La déclaration d'EDF à l'ASN, concernant la réception sur l'ICPE d'un transport non planifié par notre client. L'acceptabilité du conteneur a été vérifiée en collaboration avec EDF et l'ASN.
- ✓ La découverte d'une source scellée radioactive dans le cadre du tri de déchets TFA du CEA.
- ✓ La chute d'un colis de déchets en cours de transfert, absence de radioactivité et absence de pollution : incident sans conséquences radiologiques et environnementales.
- ✓ La demande d'achat de la parcelle n° 33 (contiguë à la parcelle n° 31 du périmètre de notre ICPE) à la C CVS.

3. Référentiels d'exploitation :

Les référentiels prescriptifs de l'ICPE DAHER :

- Arrêté n° 10-0787 du 26 mars 2010 autorisant l'exploitation de l'ICPE DAHER d'Épothémont,
- Arrêté complémentaire 2012-116-0004 du 25 avril 2012,
- Arrêté complémentaire 2014-147-0002 du 27 mai 2014,
- Arrêté complémentaire 2015-064-0012 du 05 mars 2015,
- Accord Préfecture sur les modifications non substantielles de l'ICPE du 14 novembre 2016,

L'application de ces arrêtés, ainsi que la réglementation en vigueur relevant du code du travail, du code de l'environnement et du code de la santé publique sont contrôlées par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne (DREAL) et l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

- la Déclaration de détention de Matières Nucléaires : sa surveillance est assurée par la Direction de la Sûreté Nucléaire (DSND, ministère de la défense) ainsi que l'Institut pour la Radioprotection et la Sûreté Nucléaire (IRSN).

Par ailleurs, l'ICPE bénéficie des accréditations et certifications suivantes :

- ISO 17025, exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'essais & LAB REF 2 du COFRAC (Comité Français d'Accréditation) ; Surveillance : audits COFRAC,
- Certifié ISO 9001 : Management de la Qualité ; Surveillance par audits bureau VERITAS,
- Certifié ISO 14001 : Système Management Environnement ; Surveillance: audits VERITAS,
- Certifié OHSAS 18001 : Management de la Sécurité ; Surveillance par audits bureau VERITAS,
- Certifié QUALIANOR : Management de la radioprotection ; Surveillance par audits QUALIANOR

Les visites de surveillance sur l'ICPE DAHER : Aspects réglementaires :

DREAL :

- ✓ Inspection le 28 janvier 2016. 6 non-conformités portant sur suppléance CI, fiabilité du fichier de gestion déchets, fiabilité de l'état des stocks, dossiers d'acceptation : traitées et soldées,
- ✓ 2 Contrôles inopinés annuels (pour la DREAL), de conformité des déchets :
- Visite le 19 décembre 2016. Aucune non-conformité,
- Visite le 21 septembre 2016. Aucune non-conformité,
- Visite le 26 septembre 2017. Aucune non-conformité, un point d'amélioration proposé,
- Visite le 20 novembre 2017. Aucune non-conformité, deux points d'amélioration proposés ;

✓ **Autorités de Sûreté Nucléaire (ASN) :**

- Inspection le 25 février 2016, avec inspection du travail. 3 actions correctives, 3 demandes de compléments d'information & 4 observations. Traitées & soldées excepté la réfection du revêtement du sol qui se fera par campagnes.
- Inspection du 1^{er} juin 2017. 2 actions correctives, 4 demandes de compléments d'information et 1 observation.

✓ **Département de la Sécurité Nucléaire (DSN) :**

- L'inspection du 9 mars 2016 n'a relevé aucune non-conformité.

Audit COFRAC :

- ✓ Audit le 17 & 18 août 2016 : 2 écarts non critiques, traités après audit. Maintien de l'accréditation ;
- ✓ Septembre 2017 : suspension de l'accréditation à la demande de DAHER pour cause de retard dans la réalisation des travaux du nouveau laboratoire. Reprise prévue mi-2018, après déménagement.

Audit externe ISO 14001, ISO 9001 & OSHAS 18001 :

- ✓ Audit les 4 & 5 février 2016. Aucune non-conformité

Audits de suivi des clients :

- ✓ 10 visites techniques de conformité des déchets (contrat CEA TFAH). Aucune non-conformité.

Commission de Suivi de Site (CSS) :

- ✓ Bilan d'exploitation et environnemental le 9 décembre 2016. Pas de question soulevée.

Audit QUALIANOR (référentiel RP) :

- ✓ Audit le 7 & 8 décembre 2016 : Maintien de la certification.
- ✓ Prochain audit prévu le 28 novembre 2017.

4. Bilan d'exploitation de l'installation :

Bilan d'activités tri & reconditionnement 2016 :

- Données d'entrée : 201 bennes traitées (145 en 2015) et 55 lots de déchets réceptionnés en provenance du CEA, de l'ANDRA, d'AREVA et d'EDF (contre 113 en 2015).
- Données en sortie : 23 spectres de déchets traités (25 en 2015), 1627 colis produits (1659 en 2015).
- Etat d'exploitation ICPE au 31 décembre 2016 : Activité totale détenue : 22 GBq, activité réalisée en 2016 : 8 GBq (contre 4,6 en 2015),

Tous les opérateurs intervenant en Zone Surveillée (ZS) ou Zone Contrôlée (ZC) sont :

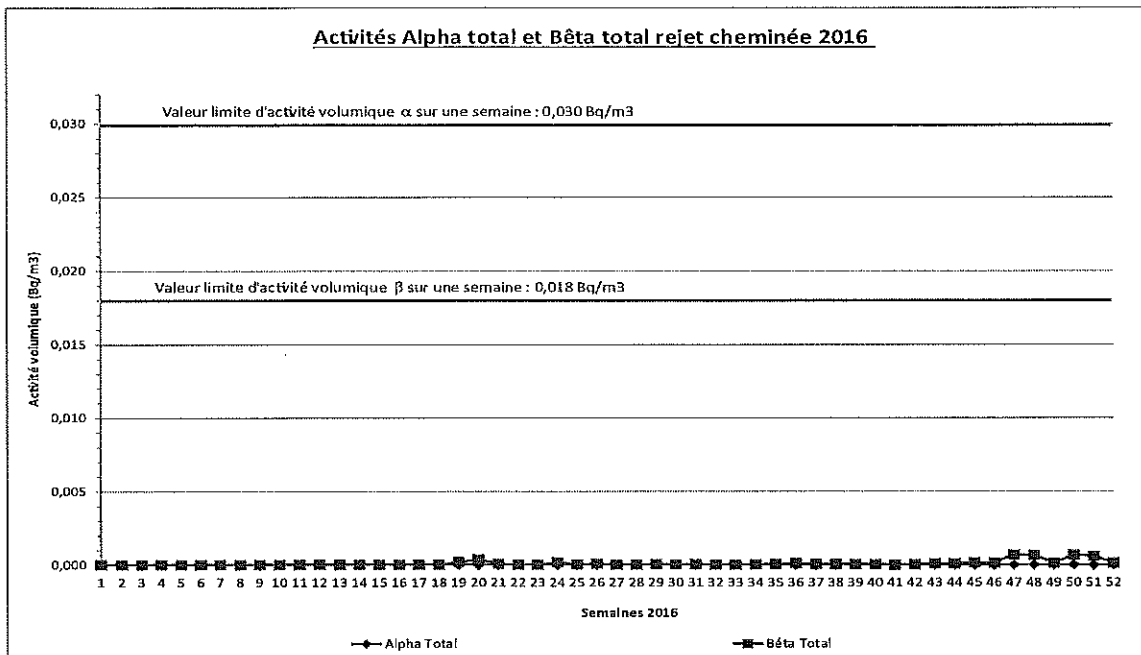
- Formés PR1 ou PR2 (Prévention des Risques niveau 1 : opérateur ou 2 : chargé de travaux),
- Habilités médicalement catégorie B (suivi médical renforcé),
- Porteurs d'une dosimétrie passive (ZC, ZS) et opérationnel (ZC),
- Informés (accueil nouveaux arrivants), et formés aux risques spécifiques du site (radioprotection, sécurité, environnement, risques chimiques, risques incendie).

Rappel de la dose efficace annuelle maximale réglementaire :

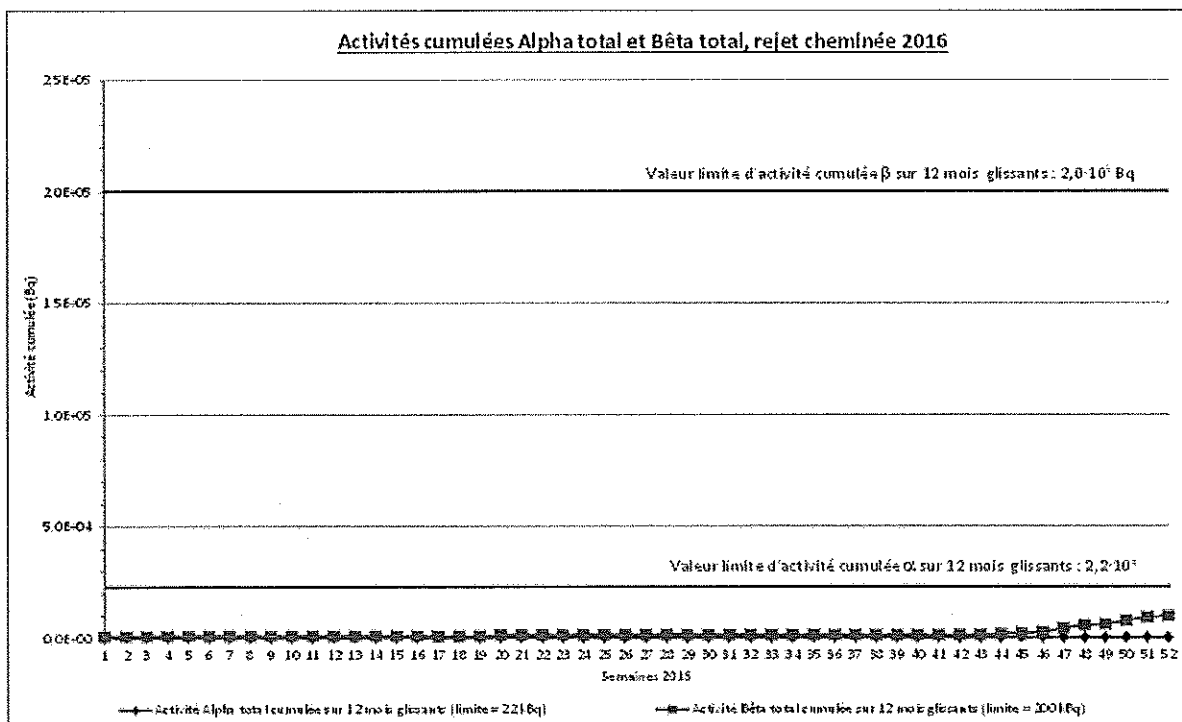
- Agent catégorie A : 20 mSv,
- Agent catégorie B : 6 mSv; la dose maximale fixé par DAHER sur l'I.C.P.E. est fixé à 4mSv. Dans les faits, la dose efficace maximale sur les 12 derniers mois glissants ne dépasse pas 0,3 mSv pour le salarié le plus exposé.
- Public : 1 mSv

Aucune exposition interne accidentelle n'a été enregistrée à ce jour ni aucun dépassement d'exposition externe.

5. Bilan des rejets d'installation :

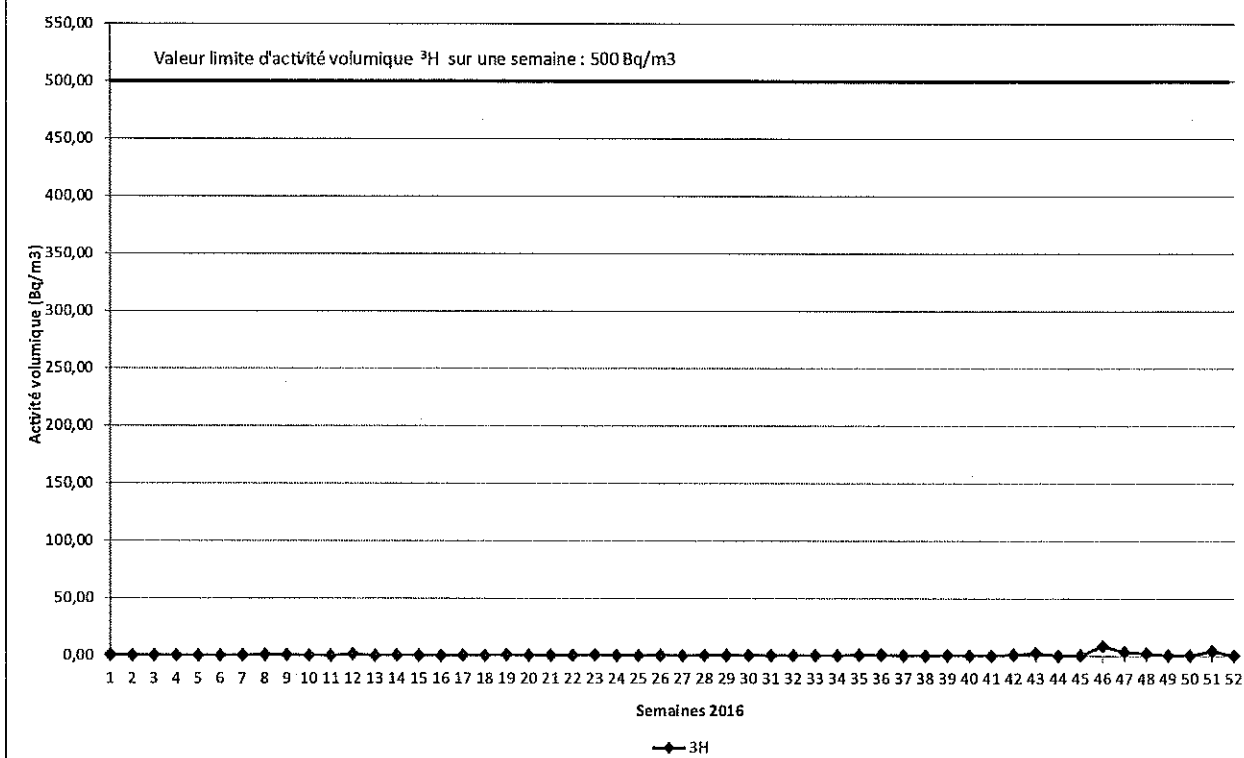


Activité α varie entre $< 5 \cdot 10^{-6}$ & $< 3,3 \cdot 10^{-5}$ Bq/m³. Toutes les valeurs sont $< SD$, pas de d'activité mesurable.
 Activité β varie entre $< 1,7 \cdot 10^{-5}$ & $< 7,1 \cdot 10^{-4}$ Bq/m³. 10 valeurs significatives en novembre et décembre dues à des radioéléments naturels : ⁷Be (rayonnements cosmiques sur l'atmosphère) & ²¹⁴Bi (chaîne de désintégration du ²³⁸U).



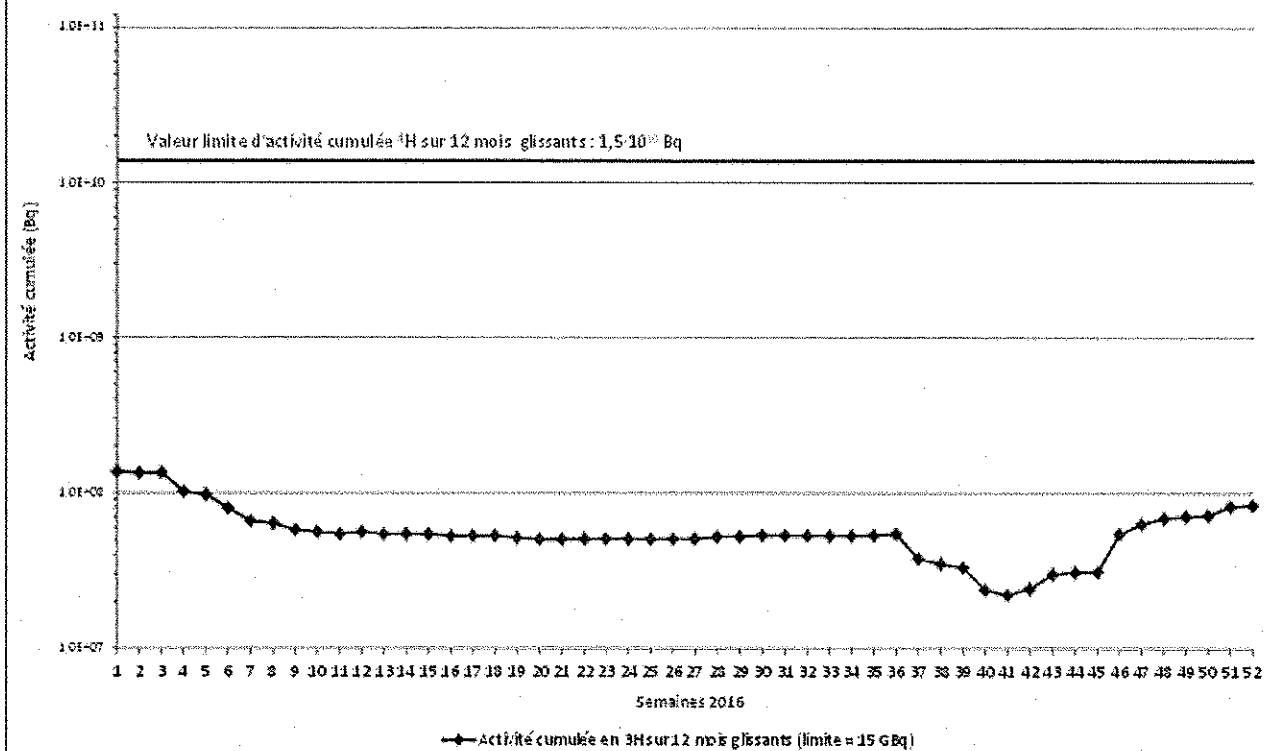
Activité α discrète cumulée nulle. SD cumulés de $5,6 \cdot 10^2$ (semaine 1) à $2,5 \cdot 10^2$ Bq/m³ (semaine 52). Diminution des SD.
 Activité β discrète cumulée de $4,2 \cdot 10^2$ à $8,5 \cdot 10^3$ Bq/m³. SD cumulés de $1,1 \cdot 10^3$ (semaine 1) à $9,7 \cdot 10^3$ (semaine 52).
 Forme de la courbe du fait de l'accumulation d'activité β naturelle en hivers, semaines 44 à 52.

Activité ³H rejet cheminée 2016

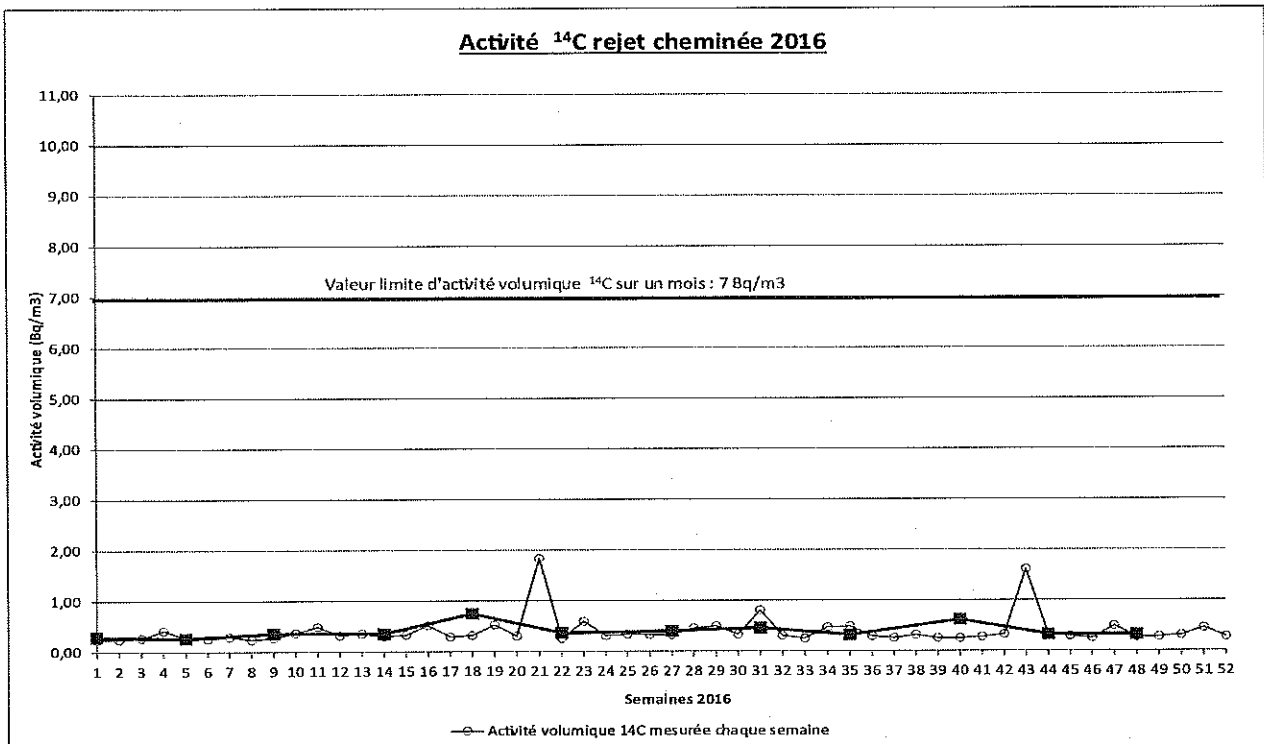


Les activités ³H dégazées dans les bâtiments 3 & 4 sont directement mesurables au rejet cheminée. Les pics correspondent au traitement de déchets tritiés. SD moyen = 0,5 Bq/m³ (1/1000^{ème} du seuil) avec un maxi semaine 46 à 8,5 Bq/m³.

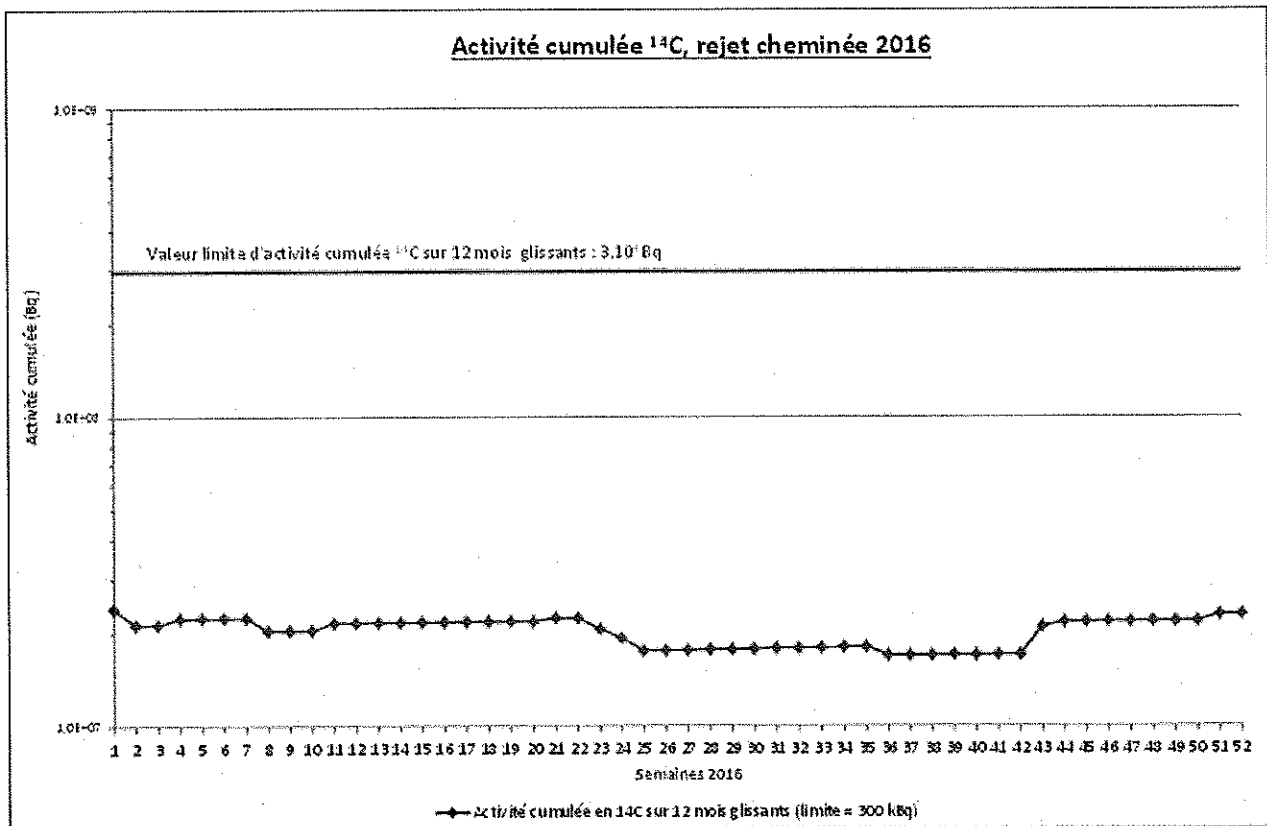
Activité cumulée ³H, rejet cheminée 2016



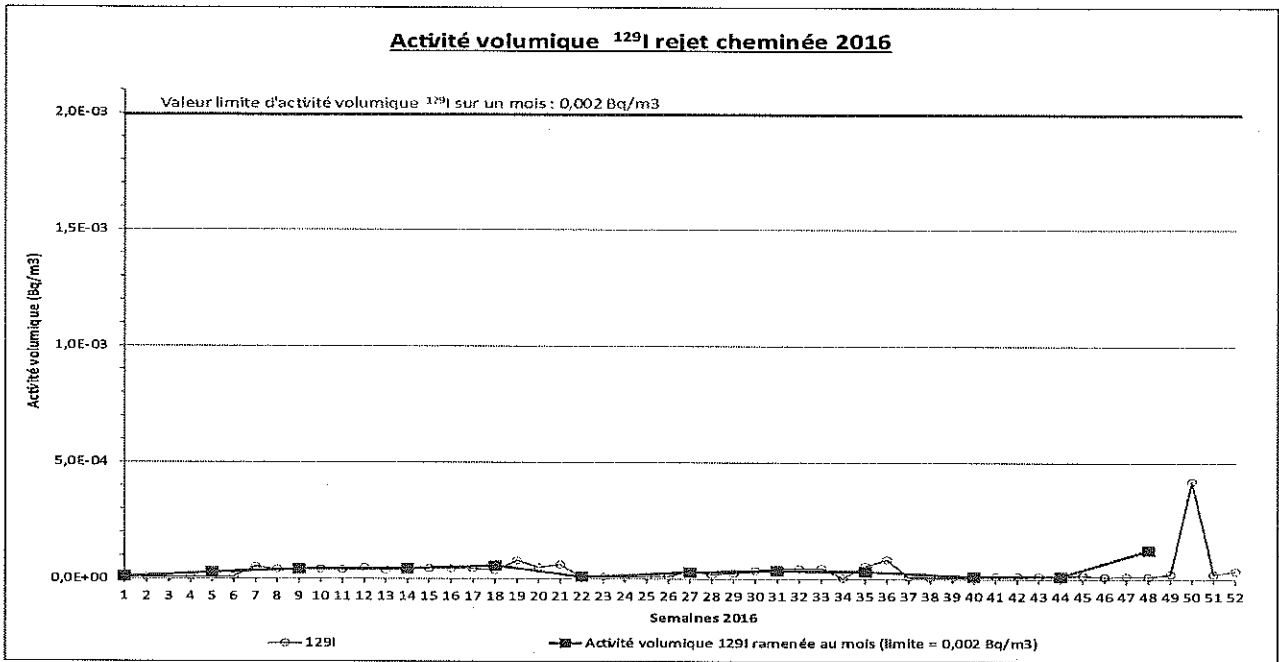
Un plateau traduit l'absence d'activités ³H rejetée. Une diminution traduit la baisse de la moyenne annuelle rejetée, et une augmentation traduit une activité significative (1/100^{ème} du seuil) rejetées semaines 43 à 52.



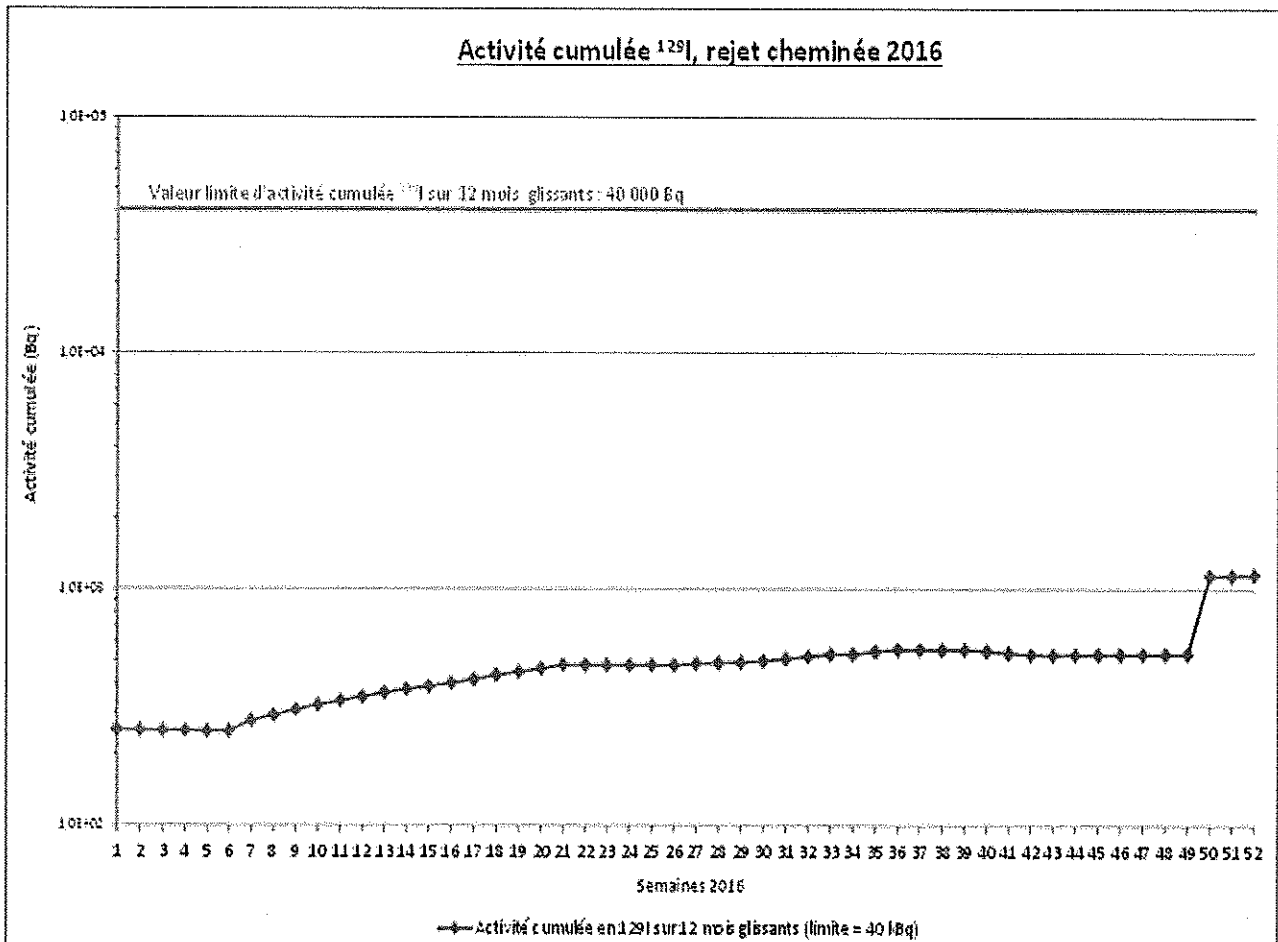
Les activités ¹⁴C dégazées dans les bâtiments 3 & 4 sont directement mesurables au rejet cheminée. Les pics correspondent au traitement de déchets contenant du ¹⁴C libre. SD moyen = 0,4 Bq/m³ (1/20^{ème} du seuil) avec un maxi semaine 43 à 1,6 Bq/m³ (le pic semaine 21 correspond à une augmentation du SD et non à un rejet).



Un plateau traduit l'absence d'activités ¹⁴C rejetée. Une diminution traduit la baisse de la moyenne annuelle rejetée, et une augmentation traduit une activité significative (1/5^{ème} du seuil) rejetée semaines 43.



Les activités ¹²⁹I dégazées dans les bâtiments 3 & 4 sont directement mesurables au rejet cheminée. SD moyen = $3,6 \cdot 10^{-5}$ Bq/m³ (1/60^{ème} du seuil), le pic semaine 50 correspond à une augmentation du SD et non à un rejet. Pas de mesures > SD, donc pas de rejet mesurable.



Un plateau traduit l'absence d'activités ¹²⁹I rejetée. Une diminution traduit la baisse de la moyenne annuelle rejetée, et une augmentation traduit ici, une augmentation du SD. Pas d'activité en ¹²⁹I mesurable en 2017.

Autres contrôles de rejets :

✓ Impact dans l'environnement des rejets d'effluents gazeux:

Les prélèvements continus et les mesures différées, sont réalisées toutes les semaines (le prélèvement se fait sur le bâtiment BALT, des analyses sont effectuées en laboratoire externe et au laboratoire DAHER, accrédité COFRAC) : pas d'impact détecté sur l'environnement proche.

✓ Rejets des eaux de voiries et toitures dans le fossé ouest :

Le contrôle est requis une fois par an, les mesures réalisées tous les 6 mois (prélèvement continu sur 24 heures et analyses du laboratoire accrédité COFRAC) n'ont laissé apparaître aucun dépassement par rapport au « point zéro » (2011).

Nota : détection de MEST (matières en suspension) et concentration en métaux totaux supérieure au seuil de rejet en amont des rejets de l'ICPE (ces valeurs sont déduites des mesures en aval des rejets de l'ICPE). Ces concentrations ne sont donc pas dues aux rejets de l'ICPE.

✓ Rejets de métaux toxiques dans les gaz de la cheminée :

Ce contrôle est requis 1 fois par an, les mesures et prélèvements, également annuels sont assurés par un organisme externe accrédité COFRAC. Aucun dépassement n'a été relevé par rapport aux valeurs limites de l'arrêté.

6. EVÈNEMENTS SURVENUS SUR L'I.C.P.E. : Faits marquants janvier 2015 à novembre 2016 :

- ✓ 6 Janvier 2016 : Prélèvement unique d'eau dans le milieu naturel (après une pluie), suite à assèchement du ruisseau depuis mi-2015. Information DREAL de ce mode dégradé.
- ✓ 25 Janvier 2016 : Nettoyage du bassin de rétention des eaux incendie, et des caniveaux de collecte des eaux de voirie.
- ✓ Janvier à juillet 2016 : Echanges avec la DREAL dans le cadre d'une demande d'évolution non substantielle de notre autorisation d'exploiter. Puis présentation de l'étude de risques, de dangers et d'impact sur l'environnement, complémentaire au DDAE.
- ✓ Le 3 mars 2016 : Information à l'ASN et la DREAL de la découverte d'une source scellée radioactive. Dans le cadre du tri de déchets TFA du CEA.
- ✓ 15 au 17 mars 2016 : Anthopo-radiométrie du personnel du site. Analyse médicale pour mesurer les conséquences d'éventuelles expositions internes : pas d'anomalie constatée.
- ✓ Avril 2016 : Arrivée et nomination du chef d'installation délégué sur site.
- ✓ 26 mai 2016 : Information DREAL du non-respect des prescriptions de l'ICPE DAHER par un client (transport non prévu). Constat à réception du déchet, déclaration ASN réalisée par le client.
- ✓ 1 juin 2016 : Information DREAL de la chute d'un colis fini lors d'un transfert dans le bâtiment 2 : aucune conséquence sur la radioprotection ni sur l'environnement.
- ✓ Septembre 2016 : Reprise du revêtement bitume du parc d'entreposage (suite à affaissements) et bitumage de la zone d'entreposage des citernes et du parking externe pour VL sur terrain à acquérir.
- ✓ Août - septembre 2016 : Envoi à la préfecture du dossier de « porter à connaissance » concernant les évolutions non substantielles de l'ICPE.
- ✓ 18 octobre 2016 : Visite de la CARSAT, présentation de l'approche des risques et de la pénibilité sur le site.
- ✓ 24 octobre 2016 : Echange avec des élus du conseil municipal de GUDMONT-VILLIERS (52) suite à l'annonce du projet « BISON » de DERICHEBOURG (venus observer de l'extérieur l'ICPE DAHER).
- ✓ 14 novembre 2016 : Courrier de la préfecture validant l'information du caractère non substantiel des modifications.
- ✓ 9 décembre 2016 : Commission de Suivi de Site, présentation activités et environnement 2015/2016,
- ✓ Janvier 2017 : mise en place d'un plan d'action pour déménagement du laboratoire.

- ✓ Février 2017 : démarrage des travaux de construction du nouveau laboratoire, Bâtiment 5, du poste d'accueil.
- ✓ Février 2017 : diagnostic « pollution » sur terrain en cours d'acquisition par DAHER.
- ✓ Mai 2017 : Mise à jour et diffusion du POI de l'ICPE.
- ✓ 23 juin 2017 : réception de l'autorisation ASN de détention des sources scellées sur l'ICPE ;
- ✓ 10 juillet 2017 : Déclaration à la DSN d'une quantité de « Matière nucléaire » supposée supérieure au régime de déclaration de l'ICPE, du fait d'une déclaration erronée d'un client.
- ✓ 13 juillet 2017 : Exercice « alarme évacuation incendie » sur l'ICPE.
- ✓ Juillet 2017 : pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel par manque d'eau dans le fossé ouest (report à décembre 2017).
- ✓ Août 2017 : Demande au ministère de la transition écologique de la qualification de l'ICPE DAHER en installation à risques réduits.
- ✓ Août 2017 : Mise en place d'un tourniquet automatique à badge, pour l'accès sécurisé des piétons sur l'ICPE.
- ✓ 10 Août 2017 : Information DREAL de présence de colis de déchets non TFA suite à caractérisation in-situ. Déclaration client erronée.

7. PERSPECTIVES :

Réalisé en 2017 :

- Bâtiment 1 actuel (BALT) : Déplacer la spectrométrie des colis du bâtiment 3 vers le bâtiment 1
- Bâtiment 2 actuel (Hall ¾ couvert de BALT) : Aménager la zone de répartition : transit de conteneurs et colis
- Bâtiment 3 & 4 actuels (STARC) :
Exploitation flexible de surfaces de tri et reconditionnement :
 - Station d'Exploitation Temporaire Grands Volumes, SET-GV (spectre 1)
 - Station d'Exploitation Temporaire Petits Volumes, SET-PV (spectre 2)
 - Local de tri, reconditionnement et local de découpe (spectre 3)
- Bâtiment 5 (laboratoire) : Réceptionner les travaux de construction et raccordement du laboratoire.
- Bâtiment 7 (Bureau accueil personnel et livraison) :
Mettre en place l'accueil (2 bureau)
Mettre en place l'accès des salariés par tourniquet & badge personnel
- Bâtiment 6 (Projet « STARC-UP ») :
Démarrer le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale concernant le nouveau périmètre de l'ICPE.

A réaliser en 2018 :

- Bâtiment 1 actuel (BALT) : Vider le bâtiment de tout colis en attente d'évacuation vers le CIREs,
- Construction des bacs et by-pass d'isolement des eaux de toitures et de voiries côté nord de l'ICPE
- Bâtiment 2 actuel (Hall ¾ couvert de BALT) :
Retirer et restituer les locaux mobiles : salle de réunion et réfectoire
Rallonger la partie couverte jusqu'au droit du Bâtiment 3
- Bâtiment 3 & 4 actuels (STARC) :
Démarrer les travaux d'aménagement des zones de traitement « amiante »,
Démarrer le traitement des déchets « radioactifs amiantés »,
Réfection du revêtement de sol par campagnes,

- Bâtiment 5 : laboratoire :

Déménager le laboratoire du bâtiment 4 vers le Bâtiment 5

Organiser le laboratoire pour un fonctionnement optimum,

Lever la suspension d'accréditation et augmenter le périmètre d'accréditation au ^{14}C dans l'eau sur la base de la transition vers la nouvelle ISO 17025/2017

- Bâtiment 6 : Projet « STARC-UP »

Consolider et transmettre le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale concernant le nouveau périmètre de l'ICPE aux autorités.

Le contenu du projet « STARC UP » :

Il s'agit d'une évolution significative de l'ICPE DAHER et de sa capacité à traiter du déchet radioactif et à développer des activités complémentaires comme le traitement de l'amiante, la maintenance d'objets contaminés, l'entreposage temporaire de colis de déchets ou d'objet contaminés, les analyses de radioactivité en laboratoire. Cela suppose d'engager les actions suivantes :

- Aménager le terrain acquis pour des activités non nucléaires : parking VL & PL, entreposage de conteneurs vides de la flotte DAHER et clients. Libérer l'aire d'entreposage de l'ICPE actuelle.
- Construire le bâtiment 6 (à l'image des bâtiments 3 & 4) pour des activités de tri, reconditionnement, caractérisation, MCO et maintenances citernes et procédés mobiles, échantillonnage pour le laboratoire.
- Augmenter le coefficient QNS de l'installation (capacité de détention de quantité de radioéléments), de 2.10^7 à $9,8.10^8$.
- Traiter tout type de déchet radioactif dans le respect du coefficient Q.
- Entreposer provisoirement des colis de déchets ou des objets contaminés pour le compte de clients.

Concrètement, ce projet va permettre à DAHER de développer les activités du périmètre de son savoir-faire, et développer des activités spécifiques sur des « niches » :

- Mesures en laboratoire de la radioactivité pour le compte de clients, et mesures d'absence de radioactivité (environnementales) de surveillance des installations nucléaires (3 laboratoires en France).
- Entreposages provisoires de colis et d'objets contaminés pour le compte de DAHER et de clients externes (2 ICPE en France).
- Maintenance de citernes, procédés mobiles ou objets contaminés pour le compte de clients (2 ICPE en France).
- Tri & reconditionnement de déchets radioactifs amiantés (Premier en France).
- Maintien en condition opérationnelle et maintenance de conteneurs de transport, développement de partenariats avec des sociétés locales (3 ICPE en France).
- Augmentation des capacités à traiter du déchet historique et de déconstruction.
- Capacités à traiter du déchet atypiques (en termes de gabarit notamment) : citernes, capacités, échangeurs, ...
- Créer de l'emploi en lien avec une croissance du chiffre d'affaire (5 à 8 emplois supplémentaires estimés en 2 ans).

8. Compléments de réponses à la dernière CSS :

Point soulevé par M. MATRION et la DDT concernant la réalisation du parking :

5 000 m² contigu à l'ICPE ont été achetés par DAHER à la CCVS. Une étude de pollution des sols a été faite par l'APAVE qui conclut à l'absence de pollution historique.

Une partie de cette surface sera bitumée par « patchs » pour l'entreposage de conteneurs vides. Les eaux pluviales de voiries seront collectées vers l'ICPE.

Ce terrain abritera une aire d'entreposage de conteneurs vides, un parking véhicules légers et un parking poids lourds.

Plaintes soulevées par la mairie émanant de riverains, au sujet du bruit de ventilation :

DAHER se déclare surpris compte-tenu de la distance de 700 mètres la séparant des premiers riverains et du fait que l'extracteur, l'élément le plus sonore de l'ICPE émet un bruit continu, supportable et conforme à l'arrêté d'exploitation (contrôles tous les 3 ans).

Le nouveau bâtiment n° 6 sera équipé de deux moteurs d'extraction identiques à celui du bâtiment 3 & 4 existant. La centrale d'extraction sera tournée vers le nord du bâtiment, face à l'extraction du bâtiment 3 & 4. Le bâtiment 6 fera ainsi écran à la diffusion du bruit généré par la ventilation.

Proposition de DAHER d'organiser la CSS (bilan de l'année A-1) plus tôt :

DAHER propose courant juin, le rapport annuel d'exploitation et environnemental étant transmis fin mars de l'année M+1.

9 . Les éléments de la discussion :

Au sujet de la gestion prochaine des déchets amiantés, MM. DALLEMAGNE et ANDRE se déclarent inquiets quant à un entreposage irréversible et sur place de ces déchets, en ajoutant que la provenance de ces déchets issus d'une INB peut susciter de vives inquiétudes auprès des élus et surtout au sein de la population riveraine.

M. DALLEMAGNE ajoute que les élus veulent s'assurer que le fonctionnement de l'ICPE DAHER s'effectue dans la plus grande rigueur et la préoccupation constante de la sécurité vis-à-vis du grand public et de l'environnement immédiat.

M. CHARAMATHIEU précise que le cahier des charges est fixé par l'ANDRA concernant le mode de conditionnement final des colis de déchets TFA amiantés (dont les colis devraient être bloqués dans du sable ou du béton). Concernant la technicité de l'installation, il précise qu'elle accueillera un double étage de filtre THE spécifique à l'activité déchets amiantés.

Il ajoute que l'entreposage de ces déchets n'est nullement irréversible mais s'effectuera de manière temporaire (dans le respect de l'arrêté préfectoral qui n'autorise pas d'entreposage de plus d'un an) et dans des conteneurs IP, parfaitement étanches.

Cette réalisation permettra à l'ICPE d'entrevoir la passation d'importantes commandes attendues d'EDF pour au moins 6 à 7 ans de prestation de traitement de déchets amiantés.

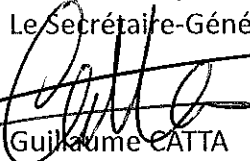
M. CATTÀ, en écho à la volonté de rapprochement des deux parties sur ce point, suggère la tenue de réunions d'informations publiques organisées par DAHER pour expliquer aux riverains en termes simples et accessibles les tenants et aboutissants de l'activité de l'ICPE DAHER et de ces nouveaux projets.

Concernant les plaintes soulevées par la mairie émanant de riverains, au sujet de bruits de ventilation émanant de l'ICPE, M. CHARAMATHIEU renvoie à la réponse fournie par les responsables de DAHER en page précédente. Toutefois, il se dit prêt à diligenter au nom de son groupe, une étude d'impact sonore complémentaire à l'enquête publique déjà conduite pour la nouvelle installation.

Enfin M. CHARAMATHIEU réitère son souhait de la tenue de la prochaine CSS dans l'année, de préférence courant fin juin à début juillet 2018.

En l'absence de nouvelle question, M. CATTÀ remercie les présents et lève la séance.

Pour le sous-préfet
Le Secrétaire-Général



Guillaume CATTÀ